

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00787

**REFORME DE QUATRE FAUTEUILS DE
L'AUDITORIUM DU MAMC+ - RETRAIT DE L'INVENTAIRE
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT qu'en 2017, dans le cadre de l'adaptation de l'auditorium du MAMC+ pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, quatre fauteuils ont été retirés et ne pourront jamais être réintégrés,

CONSIDERANT l'état de ces fauteuils datant de 1989, garnis de mousse en polyuréthane dégageant des formaldéhydes pouvant nuire à la santé,

CONSIDERANT que cet état est incompatible avec leur don, leur valorisation ou leur mise en vente,

DECIDE

ARTICLE 1

Saint-Étienne Métropole décide d'approuver la réforme de ces quatre fauteuils et leur destruction dans la filière adaptée de tri des déchets.

ARTICLE 2

Saint-Etienne Métropole retire de l'inventaire quatre fauteuils de l'auditorium du Musée d'art moderne et contemporain.

ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 04/08/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD

RECU EN PREFECTURE

Le 04 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230718-C20230078710

Date de mise en ligne : 04 août 2023